

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
MURET

VILLE DE
31220 CAZERES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi 7 avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Raymond DEFIS, Maire

Délibération
n°2026-07/04-018

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de Convocation du Conseil Municipal : 1^{er} avril 2026

Présents : 26
Procuration : 1
Absents : 1
Exprimés : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Constitution de
la Commission
d'Appel d'Offres
(CAO)

Étaient présents :

Raymond DEFIS	Roland PONTIN-MANENT	Thierry GRILLOU
Pierre LANFRANCHI	Fabienne VALENCE	Frédéric COUASNON
Charlène BOUÉ	Elisabeth CRESPO	Sandrine DE LEEUW
Ahmed HAMADI	Jean-Michel DELUC	Leslie FICHEL-MARCHAND
Marie-Anne DRIEF	Noël LOSIO	Jean-Luc RIVIERE
Thierry COSTES	Patrick LAFFAGE	
Andrée ROUSSEAU	Isabelle COUZINIÉ	Cécile BERNARDINI
Philippe ROUSSEL	Valérie LOURDE	Jérôme POTTIER
Evgenia LOPEZ	Katy BAJOUÉ	

Absents ayant donné procuration : Monsieur Pascal LABLANCHE à Monsieur Jérôme POTTIER

Absent(s) : Alexandrine MATONDO

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELUC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1414-2 et L.1411-5,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la séance du Conseil Municipal du 22 mars 2026 procédant à l'installation du nouveau Conseil Municipal,

Vu la délibération N°2026-22/03-012 prise en séance du 22 mars 2026 et le Procès-verbal proclamant l'élection du Maire,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres pour la durée du mandat,

Considérant que, conformément à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de plus de 3 500 habitants, la Commission d'Appel d'Offres est composée du Maire, président de droit, et de cinq membres titulaires ainsi que de cinq membres suppléants élus au sein du Conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, de désigner cinq membres titulaires et cinq membres suppléants,

Considérant les listes de candidats présentées,

Après avoir décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret, Monsieur le Maire fait lecture de la liste déposée. Monsieur Le Maire est président de droit de la CAO et à ce titre, ne figure pas sur les listes constituées pour l'élection.

Le conseil municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- De désigner les membres suivants pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres

Liste	Titulaires	Suppléants
PRESIDENT	Monsieur le Maire	
Liste 1 - Agissons pour Cazères <i>Groupe majoritaire</i>	- Pierre LANFRANCHI - Roland PONTIN-MANENT - Thierry COSTES - Philippe ROUSSEL	- Ahmed HAMADI - Valérie LOURDE - Jean-Michel DELUC - Noël LOSIO
Liste 2 - Mieux vivre à Cazères <i>Groupe minoritaire</i>	- Cécile BERNARDINI	- Alexandrine MATONDO

Pour extrait conforme,
Cazères, le 8 avril 2026

Le secrétaire de séance,



Jean-Michel DELUC

Le Maire,



Raymond DEFIS